

Image not found or type unknown



Rente accident de travail

Par **Bella 123**, le **25/05/2015 à 20:21**

Bonjour,
Je voudrais savoir quel est le salaire annuel que la cpam va prendre pour calculer la rente IPP car je n'ai gagné que 16550€ l'année derière. MercirnCordialement.

Par **Bella 123**, le **05/06/2015 à 09:48**

Bonjour,
je reviens vers vous pour savoir si la notification de la rente AT est envoyée par la CPAM en accusée de réception.
Merci pour vos réponses